

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2012

Régulièrement convoqué (convocation du 31.01.2012, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles BELICARD, Maire.

Membres présents : Jean ANTHEAUME, Noël PERRET, Brigitte CLERC, adjoints, Richard LOPEZ, Denis FAYARD, J. TEILLERE, J.L. PERRET, Sophie PREAUD, Paméla ROUGEOT.

Excusés : J.P. PANNETIER.

Lecture est faite du P. V. de la dernière réunion en date du 10 février 2012. Il est approuvé à l'unanimité. Brigitte CLERC est nommée secrétaire de séance. S'en suivent les signatures au registre.

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte de gestion et compte administratif 2011 : Il est fait lecture complète de tous les chiffres et le Maire quitte la salle. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité et avec la concordance de tous les montants inscrits, le compte de gestion du receveur municipal est lui aussi approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal vote l'affectation du résultat dont voici les détails :

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice : 80 030.33 €
Résultat antérieur reporté : 53 344.08 €
Résultat à affecter : 133 374.41 €

INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution cumulé : 73 030.96 €
Solde des restes à réaliser : 1 896.60 €
Besoin de financement : 74 927.02 €

Soit pour le B.P.2012:

| | |
|---|-------------|
| Affectation compte 1068 recettes d'investissement : | 74 927.02 € |
| Report en recettes de fonctionnement compte R 002 : | 58 447.39 € |
| Compte 001 : dépenses d'investissement : | 73 030.96 € |

Le budget primitif principal : tous les chiffres sont expliqués et proposés au vote. Après délibération, le conseil municipal vote le budget primitif 2012 qui s'équilibre ainsi :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes | 335 887.39 € |
| INVESTISSEMENT : dépenses et recettes | 219 433.02 € |

Les 3 taxes communales : le conseil municipal ne décide d'aucune modification en ce qui concerne les taxes locales.

Sont donc votées à l'unanimité :

| | |
|---------------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 11.79 % |
| - taxe foncière bâtie | 15.49 % |
| - taxe foncière non bâtie | 51.39 % |

Il autorise le maire à signer l'état de notification 2012.

Comptabilité boulangerie :

Le maire ayant quitté la salle, Il est fait lecture complète des chiffres du compte administratif. Tous les montants inscrits étant en concordance avec le compte de gestion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 et le compte de gestion 2011 établi par le receveur municipal.

L'affectation se fait ainsi :

| | | |
|---------------|---------------------------------------|------------|
| Compte 002 : | excédent de fonctionnement reporté | 3 826.24 E |
| Compte 1068 : | excédent de fonctionnement capitalisé | 2 010.11 € |

Tous les chiffres sont présentés et détaillés pour être soumis au vote. Après délibération, le conseil municipal vote le budget primitif boulangerie qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes 10 645.24 €

INVESTISSEMENT : dépenses et recettes 10 210.11 €

Remboursements sur sinistres : le maire fait savoir qu'il a reçu les propositions d'indemnisation d'une part pour le sinistre survenu au carrelage de la salle communale et d'autre part pour le bris de glace de l'abribus. Après délibération, le conseil municipal :

- accepte le chèque de 3 212 E pour le sinistre à la salle communale,
- accepte le chèque de 735.54 € pour le sinistre à l'abribus.

R.O.D.P. 2012 : le maire donne les détails de calcul pour la redevance d'occupation du domaine public à savoir :

- 1 cabine téléphonique de 1.50 M² à 247.59 € = 38.68 €
 - En réseau souterrain : 1.242 Km, à 38.68 € = 48.04 €
 - En réseau aérien : 15.038 Km à 51.58 € = 775.66 €
- Soit un montant total de **860.38 €**

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2012, la somme de 824.10 € correspondant à la RODP 2011 et elle demandera à FRANCE TELECOM de lui verser le montant de la RODP 2012 pour 8860.38 €.

QUESTIONS DIVERSES

- S.D.F. : le maire fait savoir que la commission de sécurité a émis un avis défavorable suite à la visite de la salle communale (flexibles gaz plus valables, boîtiers sécurité et appareil de désenfumage en disfonctionnement entre autres).
- Le maire fait savoir que la SDEI fera sa campagne de rinçage (nettoyage tuyaux) du 23 au 25 avril prochains.
- Le maire indique la date du rallye automobile de Matour organisé par Rallye Puissance 5 : il aura lieu les 21 et 22 Juillet 2012.
- Le maire fait part d'une demande de passage sur le territoire communal formulé par l'organisation AMADA. Le conseil municipal refuse le passage du Raid Bleu sur la commune de St-Pierre.
- Les tours de garde pour la tenue des scrutins à l'occasion des élections présidentielles sont définis.
- Noël PERRET demande qui assurera le balisage jaune des chemins de randonnée étant donné l'indisponibilité de J.Paul Pannetier. Il propose également de faire le bilan annuel des voies communales pour définir les travaux prioritaires à réaliser cette année.
- Il est demandé à ce que l'entreprise MCM soit relancée pour les travaux du préau de l'école maternelle.
- Il en est de même pour les travaux prévus à la boulangerie. L'entreprise sera relancée elle aussi.
- Paméla ROUGEOT et Jean ANTHEAUME font part de leurs entretiens avec 2 commerciaux d'entreprises funéraires pour la réalisation d'un columbarium. Les 2 devis sont différents mais les prestations ne sont pas identiques. A suivre.
- Le Maire fait savoir que Mr THEVENOUD tiendra une réunion publique le 16 avril à 16 heures en mairie.
- Le maire fait savoir qu'il a quelques demandes pour la location de la maison Pouly. Rien n'a abouti à ce jour. Des parutions "presse" ont été pourtant faites dans 2 journaux distincts.

Tous les sujets ayant été débattus et sans observation ni demande supplémentaire, le maire lève la séance à 23 heures.